

**Manifeste des délégués des corporations (avant siégé au Luxembourg) aux ouvriers du département de la Seine, n° 2, 8 juin 1848**

Frères,

Des récriminations se sont élevées contre nous. Votre légitime impatience vous a parfois rendu injustes à notre égard. Qu'avez-vous fait, nous répète-t-on sans cesse, depuis tantôt deux mois que vous êtes constitués ? Où en est la question du travail ?

Ce que nous avons fait, nous allons vous l'exposer en quelques mots, et nous vous expliquerons en même temps pourquoi nous n'avons pas marché plus vite.

Le 10 mars, la moitié des corps d'état se trouvait représentée au Luxembourg ; chaque jour, il arrivait de nouveaux fondés de pouvoir. Aujourd'hui même toutes les corporations n'ont pas encore nommé leurs délégués.

Nous nous sommes trouvés réunis, dès le principe, au nombre de trois à quatre cents, complètement inconnus les uns aux autres, nous rencontrant pour la première fois, sans direction, sans expérience des assemblées et des délibérations. Néanmoins, nous nous sommes mis à l'œuvre immédiatement.

Vous nous avez envoyés au Luxembourg pour traiter la question du travail. Nous n'avons point perdu de vue l'objet de notre mandat ; mais en présence des préoccupations politiques qui ont, jusqu'à ce jour, exclusivement absorbé l'opinion publique, n'auriez-vous pas trouvé vous-mêmes hors de propos toute question autre que la question électorale ? C'est pour répondre à ce besoin du moment que nous avons cru devoir nous occuper d'élections. Nous voulions que le peuple, les travailleurs, fussent représentés à l'Assemblée nationale. A cet effet, nous avons, après le plus scrupuleux examen et les enquêtes les plus minutieuses, dressé une liste de 20 ouvriers choisis parmi les candidats que vous aviez élus vous-mêmes, et dignes à tous égards de vous représenter.

Le succès n'a pas répondu à nos efforts. La faute n'en est point à nous. Nous ne vous faisons non plus aucun reproche à ce sujet. Aussi dépourvus d'expérience politique d'organisation, les ouvriers ne pouvait lutter contre ceux qui, jusqu'à ce jour, ont joui exclusivement du droit électoral.

Cet échec, loin de nous décourager, n'a fait que ranimer notre ardeur. Il a servi du moins à nous faire voir qu'avant de rien entreprendre, il fallait réunir en un seul faisceau les forces populaires condamnées à l'inertie par l'isolement.

Oui, ce qu'il nous faut avant tout, c'est une organisation puissante que rien ne puisse briser. Celle que nous vous apportons et simple : la formation de sections populaires, unitairement centralisée par le comité des délégués du travail.

Notre but, frères, c'est l'émancipation du prolétariat, la conquête de nos droits sociaux.

Cette question est liée intimement à la question politique. Pour la résoudre, il nous faut pleine et entière liberté de propagande, liberté de réunion, liberté d'association. La garantie de la liberté n'est ni dans la Constitution ni dans les promesses verbales ou écrites : elle est tout entière dans l'union de ses défenseurs. Frères, ralliez-vous sous un même drapeau. La contre-révolution et audacieuse : qui sait où s'arrêteront ses attentats ? Elle est habile : sous prétexte d'ordre ou de communisme, elle tournerait vos armes contre vous. Le soldat de la liberté ne doit relever que de sa raison.

Notre droit, appuyé depuis longtemps sur la justice, doit triompher par la promulgation de la loi. Opposons à la coalition des intérêts individuels la ligue des travailleurs associés pour le triomphe de la révolution sociale dans les élections futures.

La question du travail ! C'est la première à l'ordre du jour. Nous ne vous appelons point à nous pour élaborer des systèmes et dissenter sur des théories ; mais pour agir et mettre en pratique ce qui est immédiatement praticable. A ce sujet, nous vous devons quelques instructions ; car plusieurs d'entre vous non pas nettement compris la nature du mandat conférer à leurs délégués.

La question du travail se divise en deux parties : l'organisation particulière de l'atelier, et l'organisation générale de l'échange des produits.

50 L'organisation de l'atelier est du ressort de chaque spécialité industrielle. Il faut que dans chaque corps d'état il soit formé un comité chargé des intérêts spéciaux de la profession, ayant pour mission de maintenir les salaires, et de préparer l'association par l'étude des procédés techniques, et l'établissement d'un tarif des prix de main d'œuvre. Ce travail n'est point de notre ressort. Une assemblée des délégués de tous les corps d'état ne peut s'occuper de questions que trois de ses membres serait seuls capables d'éclairer.

55 Notre rôle à nous, c'est d'organiser les rapports de toutes les industries entre elles, de régler les lois de l'échange, de créer des débouchés aux produits du travail. C'est pour cette raison que nous vous grouperons par sections et par arrondissements, sans distinction de profession ; car les consommateurs appartiennent à tous les corps d'état. Le premier atelier social une fois établi, tous les citoyens associés en formeront eux-mêmes la clientèle.

60 Organisation de l'échange et organisation du travail ne peuvent marcher que de front. À chacun donc la spécialité, c'est le principe fécond et tout-puissant de la division du travail.

Le peuple, cette multitude de producteurs dont la misère est l'apanage, le peuple n'a existé jusqu'à ce jour que pour procurer à ceux qui l'exploitent des jouissances que lui, paria de la société, n'a jamais connu.

65 Oui, c'est par son travail que le peuple fait les bourgeois, les propriétaires, les capitalistes ; oui, c'est le peuple qui fait tous les heureux de la terre.

L'Etat, c'est-à-dire les hommes qui gouvernent le peuple, n'existe qu'au dépend de l'impôt payé par tout le monde, de l'impôt dont la source vient évidemment du producteur.

Supprimez le producteur, et vous anéantissez d'un seul coup les bourgeois, les propriétaires, les capitalistes, et vous conduisez l'Etat à la banqueroute.

70 Donc, l'Etat, c'est le peuple, c'est le producteur.

Ceci posé, pourquoi le peuple attendrait-il, peut-être vainement, une organisation sociale qui pourrait tout au plus lui rendre une fable partie de ce qu'il donne volontairement tous les jours à celui qui l'exploite ?

Plus d'intermédiaire entre le pape et le gouvernement !

75 Que le peuple, sans plus attendre, s'organise donc lui-même ! n'est-il pas souverain, le producteur de toutes les richesses ?

Oui, que telle soit sa volonté, et nulle puissance au monde ne saurait y mettre obstacle !

80 Oui, que le peuple veuille l'association, mais qu'il la veuille avec autant d'énergie et de persévérance qu'il a voulu la Liberté, et bourgeois, propriétaires et capitalistes seront bien forcés de consommer ses produits ; et bientôt l'on verra ces marchands de salaire venir offrir leurs capitaux à un taux que le peuple sera libre d'accepter ou de refuser.

A l'œuvre donc, peuple souverain ! dessille tes yeux, sors de ton obscurité et vois la lumière ! unis tes forces en un seul faisceau, viens mettre fin à tes misères par la sainte association, que les heures du siècle, dans leur appréhension égoïste, ou l'audace de traiter d'utopie.

85 L'esclavage est aboli ! Viens, prolétaire, viens signer ton émancipation.

*Les grèves.*

La nation française est depuis longtemps atteint d'un mal profond.

90 Ce mal, ainsi que tous ceux de même nature, va toujours croissant, et, si l'on y remédie avec promptitude, avec vigueur, il peut en résulter des malheurs effrayants. Nous sommes loin de vouloir semer l'alarme, mais nous devons dire hardiment la vérité.

Voici le fait :

95 La plupart des industries, nous pourrions dire presque toutes, sont dans une anarchie funeste et qui pourrait devenir plus terrible encore. Les travaux sont interrompus, et les producteurs qui n'ont d'autre ressources que leur production se voient condamnés à des tortures sans nom.

100 La révolution de Février ayant consacré en principe le droit au travail, ayant reconnu qu'il était juste que les bénéfices résultant des produits appartenissent aux travailleurs, un certain nombre de ceux-ci, sur la foi des promesses inscrites voudraient ne reprendre leurs travaux que lorsque ces promesses seraient réalisées. De son côté, la bourgeoisie a cru qu'elle n'y avait rien de changé si ce n'est le mot de République à la place de celui de monarchie. Elle a pensé que les ouvriers étaient et seraient toujours des machines à production, et qu'on les dirigerait comme par le passé.

L'Antiquité avait ses esclaves, le moyen-âge ses serfs, le 19<sup>e</sup> siècle veut avoir des salariés.

Ce n'est absolument qu'un changement de forme.

105 Dans ce qu'on nomme les classes supérieures, il en est beaucoup qui croient que non seulement rien n'est changé, mais encore que rien n'est à changer. Pour le peuple qui commence à voir la lumière, il y a tout à faire, et comprenant parfaitement sa situation, il serait à craindre qu'il ne se servît d'une arme qui pourrait devenir mortelle à ses ennemis, le refus du travail. De là les grèves qui, comme la mer, ont leur flux et leur reflux.

110 À l'instant où nous écrivons, les chemins de fer du Nord, d'Orléans, les cambreurs, les corroyeurs, des chapeliers, etc., la place nous manque tous pour tout indiquer, font grève.

Cette suspension de travail avait commencé le 24 février, et nul ne peut prévoir quand elle s'arrêtera.

115 Nous ne voudrions accuser aucune classe de la société, mais, nous le demandons en toute sincérité, les chefs d'industrie, les capitalistes, enfin tous ceux qui possèdent ou veulent posséder ont-ils rempli leurs devoirs envers les hommes qui versaient leur sang sur les barricades sans être excité par d'autres motifs que le droit ?

Ont-ils, suivant l'exemple que nous leur donnons, cherché à faire taire, pendant une minute seulement, leurs instincts égoïstes ?

120 Ont-ils su ce qu'il nous fallait de courage, de vertu pour résister à la faim, cette mauvaise conseillère ?

Non !

125 Et maintenant que font-ils ? Ils calomnient impudemment tout ceux qui se dévouent aux intérêts généraux, ils sourient avec dédain aux raisons qu'on leur oppose, aux réclamations qu'on leur adresse. Ils ferment leur âme, qui comme les nôtres pourtant émanent de Dieu, et ne répondent que par des injures.

Qu'arrivera-t-il ?

L'iniquité l'emportera tel sur le droit ?

Non !

130 Les travailleurs se verront-ils condamné à rentrer dans leurs ateliers sans qu'une meilleure rétribution leur soit accordé ? Doivent-ils subir les conditions qu'on veut leur imposer ?

Non !

La violence devra-t-elle être employée par eux pour partager les produits qu'ils ont créé ?

135 A cette question que nous ne posons pas sans frémir, nous sentons notre cœur se briser, car nous savons ce qu'il en coûte pour entreprendre une lutte et en subir les conséquences.

Descendant en nous-mêmes, nous nous demandons si ce qui est vrai, ce qui est juste sera éternellement méconnu ?

140 Mais aussi nous le disons sans colère, sans amertume, nous craignons que le mal produit par les grèves s'accroisse si les hommes qui sont au pouvoir, si les grands industrielle ne comprennent pas quel doit être le rôle véritable.

Le combat, la force brutale, ne peut amener que le désordre le plus effréné, que la tourmente la plus horrible sans pressentir même quel en sera le terme.

À toutes ces appréhensions, à toutes ces craintes qui peuvent instantanément devenir des réalités, il n'y a qu'un seul et unique remède : l'association.

145

Pierre Vinçard

*La parole ouvrière, 1830-1851*, Textes rassemblés et présentés par Alain Faure et Jacques Rancière, Paris, 10/18, 1976, p. 301-310.